

COMMUNE DE BEAUPRII AU-EN-MAUGES (49)



I laboration

OAP

ORIENTATIONS

D'AMI NAGEMENT

ET DE **P**ROGRAMMATION



Vu pour I tre annexI I la dI libil ration du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2019, approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BeauprI au-en-Mauges

Le Maire,





PRI AMBULE	3
LI GENDES GRAPHIQUES	4
LES OAP SECTORIS ES VOCATION PRINCIPALEMENT R SIDENTIELLE	6
Andreze	8
SITE DE LA CHAUSS®E DES HAYES (OAP-A-1)	9
SITE DU PONTEREAU (OAP-A-2)	12
SITE DU PONT MARAIS (OAP-A-3)	14
Beaupr⊡au	16
SITE DE LA SCIERIE (OAP-B-1)	17
SITE DES FACTIÈRES (OAP-B-2)	19
SITE DE FROIDE FONTAINE (OAP-B-3)	22
Sites du Grain d'Or (OAP-B-4 & B-5)	24
GEST2	27
SITE DECHAISIERE (OAP-G-1)	28
SITE DES JONQUILLES (OAP –G-2)	31
Jallais	33
SITE DU BORDAGE (OAP-JA-1)	34
SITE DU HAMEAU DE LA FONTAINE (OAP-JA-2)	37
SITE DE LA BEAUSSE (OAP-JA-3)	38
La Chapelle-du-Gen@t	39
SITE DU CORMIER (OAP-CG-1)	41
LaJubaudi@re	44

SITE DU CLOS 3 (OAP-JU-1)	45
SITE DE LA GAUTR®CHE (OAP-JU-2)	47
Le Pin-en-Mauges	50
SITE DU PETIT ANJOU (OAP-PM-1)	51
SITE DE LA MARCHAISERIE (OAP-PM-2)	54
SITE DE LA MARCHAISERIE OUEST (OAP-PM-3)	56
LA POITEVINIBRE	58
SITE DE LA BILLAUDERIE (OAP-P-1)	59
SITE DE LA MARQUETTERIE (OAP-P-2)	61
SITE DE LA TR®BUCHETTERIE (OAP-P-3)	62
ST PHILBERT-EN-MAUGES	63
SITE DE LA GAGNERIE (OAP-SPM-1)	65
VILLEDIEU-LA-BLOU®RE	67
SITE DE GRAND PR® (OAP-VB-1)	68
LES OAP SECTORIS ES À VOCATION D'ACTIVIT SOU	
D'ÉQUIPEMENT	71
SITE DE LA GRANDE LANDE – ANDREZ® (OAP-ZA1)	72
SITE DU LANDREAU – VILLEDIEU LA BLOU®RE (OAP ZA2)	75
LE P® LE D'ECHANGE MULTIMODAL – BEAUPR®AU (OAP-EQ1)	78
LES OAP THE MATIQUES	79
LA PRESERVATION DE LA TRAME BOCAGERE	80
A PRISE EN COMPTE DES MORILITRS DOLICES	84

PRI AMBULE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) constituent l'une des pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Elles exposent la mani le dont la collectivitil souhaite mettre en valeur, ril habiliter, restructurer ou amil nager des quartiers ou des secteurs de son territoire.

Les OAP doivent \(\Pi\) tre \(\Pi\) tablies dans le respect des orientations \(g \Pi\) n\(\Pi\) rales d\(\Pi\) finies au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). C'est un document qui peut être écrit ou graphique, voire les deux, et qui peut prendre la forme de schémas d'aménagement. Il peut \(\Pi\) galement comporter des \(\Pi\) l\(\Pi\) ments concernant le traitement des espaces publics et voiries sur le ou les secteurs consid\(\Pi\) n\(\Pi\) s.

Les OAP sont opposables aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilitil . Il

Extrait du site Certu.developpement-durable.gouv.fr

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU de Beaupr ${\tt I}$ au-en-Mauges int ${\tt I}$ ressent principalement des sites sectoris ${\tt I}$ s ${\tt II}$ am ${\tt II}$ nager :

- 1. U vocation principalement rusidentielle mais pouvant aussi intugrer des équipements, des commerces, des services ...)
 - en densification des enveloppes urbaines actuelles,
 - ⇒ Andrez : sites du Pontereau, du Pont Marrais et de la Chauss e des Hayes sur sa limite sud-ouest
 - ⇒ Beaupr

 au : sites de Froide Fontaine, du Grain d'Or ouest & est, et de la scierie
 - ⇒ Gest

 : sites D

 : chaisi

 : re, et des Jonquilles
 - ⇒ Jallais : sites du Hameau de la Fontaine, et de la Beausse
 - ⇒ La Chapelle du Gen 1 t : site du Cormier pour partie
 - ⇒ La Jubaudi re : site du Clos 3
 - ⇒ Le Pin en Mauges : sites de la Marchaiserie
 - ⇒ La Poitevini

 re : sites de la Billauderie et de la Tr

 buchetterie
 - ⇒ Saint-Philbert-en-Mauges : site de la Gagnerie
 - ⇒ Villedieu-La-Bloul re : site du Grand Pril
 - en extension à vocation d'habitat :
 - ⇒ Andrez : site de la Chauss e des Hayes
 - ⇒ Beaupr

 au : site des Facti

 res
 - ⇒ Jallais : site du bordage ...
 - ⇒ La Chapelle du Gen t: site du Cormier pour partie
 - ⇒ La Jubaudi

 re : site de la Gautr

 che
 - ⇒ Le Pin en Mauges : site du Petit Anjou
 - ⇒ La Poitevini re : site de la Marquetterie
- 2. U vocation d'activités économiques ou d'équipement en extension :
 - ⇒ Andrez : site de la Grande Lande
 - ⇒ Villedieu-La-Blou

 re : site du Landreau
 - ⇒ Beaupr

 au : le p

 le d'échange multimodal

En outre, deux Orientations d'Aménagement et de Programmation the matiques sont propose es :

- Pour la prise en compte des mobilit s douces.

LI GENDES GRAPHIQUES

Diagnostic



Périmètre du secteur soumis à OAP

DESSERTE ET MOBILITÉ

Réseaux existants et conditions d'accès à prendre en compte



Desserte principale



Desserte secondaire



Desserte tertiaire



Desserte agricole



Voie ferrée



Voie piétonne existante



Accès potentiel linéaire



Accès potentiel



Carrefour dangeureux



Place, placette

Servitudes

Gaz

Périmètre STEP

..........

Périmètre de captage

Périmètre de 100 m autour d'une exploitation agricole

Ligne Haute Tension

PPRI

QUALITÉ URBAINE, PATRIMONIALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

Eléments existants à prendre en compte dans le projet

Trame verte



Espace paysager et arboré



Haie arborée



Haie arbustive plantée Alignement d'arbres



Arbre



Clotures disparâtres



Talus



Jardin Potager

Trame bleue



Zone humide / Etang / Plan d'eau



Cours d'eau



Fossé



Sondage pour les zones humides



Captage



Puit Douet





Point de vue existant



Mur, continuité bâtie



Données archéologiques



Monument historique et périmètre



Petit patrimoine

PLU de Beaupr

au-en-Mauges

OAP

Principes OAP





Périmètre du secteur soumis à OAP

DESTINATION ET VOCATION



Accroche bâtie à l'alignement de l'espace public



Place, placette à créer



Courée



Espace privilégié pour l'accueil d'équipement



Espace privilégié pour l'accueil d'activités



Espace privilégié pour un programme d'habitat



Espace privilégié pour un programme mixte



Secteur de densification des typologies du bâti (maisons de ville, logements denses à l'architecture maitrisée ...)



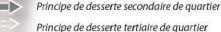
Bâti à démolir

Desserte et mobilité

Réseaux à développer et aménager dans le cadre du projet



Principe de desserte principale de quartier





Liaison douce à créer Desserte agricole



Accès directs autorisés



Accès



Carrefour à aménager, à sécuriser



Accès directs interdits



Désenclavement de riverain

QUALITÉ URBAINE, PATRIMONIALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

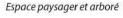
Eléments existants à prendre en compte dans le projet

Eléments de composition à développer dans le cadre du projet

Trame verte



Boisement à préserver





Haie arborée à préserver et conforter Haie arbustive plantée à préserver



Alignement d'arbres à préserver



Arbre



Clotures disparâtres



Talus

Jardin Potager

Trame bleue



Zone humide / Etang / Plan d'eau



Cours d'eau





Sondage pour les zones humides



Captage



Puit Douet

Patrimoine



Point de vue existant



Mur, continuité bâtie

Trame verte



Boisement à créer



Haie arborée à créer

Trame végétale, coulée verte à composer



Haie arbustive à planter Frange urbaine à qualifier



Alignement d'arbres à créer



Principe de ponctuation arborée

Espace tampon paysager à planter

Trame bleue



Zone humide à prendre en compte dans le cadre du principe éviter/réduire/compenser

Voie d'eau (fossé, cours d'eau) à aménager



Secteur préférentiel pour la réalisation d'un dispositif de gestion des eaux pluviales

si nécessaire

Patrimoine



Point de vue à préserver



Mur, continuité bâtie à préserver

Composition urbaine et architecturale

PLU de Beaupr

au-en-Mauges OAP

LES OAP SECTORISTES TO VOCATION

PRINCIPALEMENT RI SIDENTIELLE

Commune d I gu e	NI OAP	Nom du site concern □
	A 1	Site de la Chauss e des Hayes
ANDREZ	A-2	Site du Pontereau
	A-3	Site du Pont Marrais
	B-1	Site de la scierie
BEAUPRI AU	B-2	Site des Facti res
BEAUTIN AU	B-3	Site de Froide Fontaine
	B-4 & 5	Sites du Grain d'Or (ouest et est)
GEST	G-1	Site D chaisi re
32310	G-2	Site des Jonquilles
	JA-1	Site du Bordage
JALLAIS	JA-2	Site du Hameau de la Fontaine
	JA-3	Site de la Beausse
LA CHAPELLE-DU-GENI T	CG-1	Site du Cormier
LA JUBAUDIÉRE	JU-1	Site du Clos 3
LA JUBAUDIERE	JU-2	Site de la Gautr che
	P-1	Site du Petit Anjou
LE PIN-EN-MAUGES	P-2	Site de la Marchaiserie
	P-3	Site de la Marchaiserie ouest
	PM-1	Site de la Billauderie
LA POITEVINIÉRE	PM-2	Site de la Marquetterie
	PM-3	Site de la Tr buchetterie
ST PHILBERT-EN-MAUGES	SPM-1	Site de la Gagnerie
VILLEDIEU-LA-BLOUÉRE	VB-1	Site de Grand Pr

QUELQUES RAPPELS POUR CONSTRUIRE LES OAP: 40

LES DENSITI S ATTENDUES

- 20 log/ha minimum

 Beaupr

 au ; tendre vers 25 log/ha en renouvellement urbain
- 17 log/ha minimum

 Jallais, Gest

 , Villedieu-La-Blou

 re; tendre vers 20 log/ha en renouvellement urbain
- 14 log/ha minimum sur les autres communes d¹ l¹ gu¹ es ; tendre vers 17 log/ha en renouvellement urbain

La production de logements affich le dans chaque OAP est un ordre de grandeur du nombre de logements attendus en tenant compte des densit le ci-dessus et de la mixit fonctionnelle mise en œuvre, ce qui n'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas l'interd

LA DIVERSITI DES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS ATTENDUES

La production de logements attendus respectera les orientations du Programme Local de l'Habitat établi à l'échelle de Mauges Communauté et couvrant la période 2019-2025.

LES LOGEMENTS CONVENTIONN S

Il est attendu la production de 10 $\ 15\%$ de logements conventionn $\ 5\%$ s, avec un objectif de 15% dans les p $\ 15\%$ les comme Beaupr $\ 15\%$ au.

Pour ces deux derniers points, cette rpartition est □ envisager sur le global de la production de logements. C'est un choix politique et un engagement important de maitrise et suivi des opérations pour que l'objectif ciblé au départ soit bien respecté même si certaines op ll rations n'y r ll pondent pas parce que :

- la surface est trop petite,
- le portage privé en cœur de parcelle rend plus difficile la mise en œuvre,
- la localisation plus ou moins propice

 du logement social avec des bailleurs qui se sont clairement exprim

 sur ce sujet ...

Nombre de logements produire sur les 13 ans :	1.560 logements
Nombre de logements conventionn s	Entre 155 et 235 logements

7

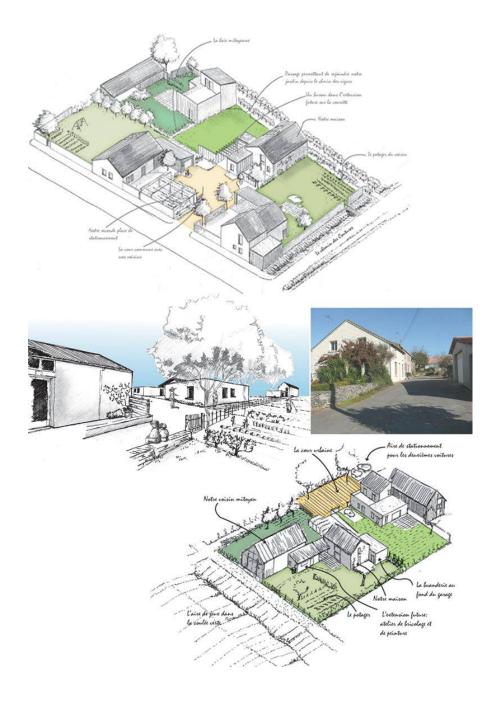
UN MODE D'AMI NAGEMENT REPRODUCTIBLE : LE PRINCIPE DE COURI ES

Le caract le rural de la commune de Beaupr ll au-en-Mauges est un atout ll valoriser dans le cadre de la cr ll ation de nouveaux quartiers. La typologie urbaine des anciennes cours de ferme est une source d'inspiration int ll ressante pour proposer de nouvelles typologies bil ties permettant de r ll pondre ll la demande de logements individuels tout en assurant une coh ll rence urbaine en ad ll quation avec le site.

Les illustrations ci-dessous d'anciens corps de ferme et exploitations agricoles localis dans l'environnement des sites de di veloppement urbain mettent en il vidence une composition urbaine qui s'adapte à l'évolutivité du bâti, et qui induit des espaces de convivialit partagils.



Les schil mas de principe ci-contre illustrent les ambiances recherchil es, les intentions d'aménagement ciblées à affiner en fonction des spécificités des secteurs d'OAP concernil s.



JALLAIS

SITE DU BORDAGE (OAP-JA-1)

comme à l'ouest.

Le site du Bordage s'inscrit au nord du bourg, en accroche sur l'ancien hameau agricole du m \mathbb{I} me nom, dans un paysage ouvert en tr \mathbb{I} s \mathbb{I} g \mathbb{I} re pente vers NO – SE (\mathbb{I} peine 0,5%), faisant face au dernier quartier r \mathbb{I} sidentiel de Jallais, dit Brin de Campagne. Ce site s'articule sur le pôle sportif de la commune au sud et s'ouvre sur la campagne au nord

Le site ne compte qu'un arbre isolé et une haie bocagère qui limite les parcelles habitées du hameau. Ce dernier est composé de deux maisons d'habitation, d'une grange de caract re, en pierre, identifill e en changement de destination potentiel et de deux hangars di saffect s, sans intil ril t patrimonial ou structurel qui sont voul s il il tre di truits. Une petite voie tertiaire mixte (de statut privé aujourd'hui) assure la desserte de la grange et de l'ancienne ferme. Un espace de jardin et verger marque aujourd'hui l'entrée du hameau avec une tril s belle ligne de fruitiers palissil s le long du chemin du Bordage.

Le site est desservi à l'ouest par le chemin du bordage et à l'est par la rue des Ayraults sur laquelle se connecte le lotissement Brin de Campagne avec une rue et trois liaisons douces. Ces deux axes proposent depuis le nord, une vue dégagée sur l'église et la silhouette urbaine de Jallais. Au sud, le site s'appuie sur la zone d'équipement et à l'angle sud-ouest sur le parking de celle-ci.

A l'angle sud-est, le site présente une zone humide de faible intérêt. Cette dernière s'inscrit sur le tracé d'un ancien ruisseau qui a 1 tl canalis en collecteur agricole sur le site mais en toujours pril sent en amont et en aval, en ruisseau temporaire qui relie des mares ou plans d'eau. Une zone de remblai est identifiil e le long de la rue des Ayraults.



OBJECTIFS

En compli ment des opi rations de renouvellement urbain, le site du Bordage constitue le site d'extension résidentielle de ce pôle secondaire. Son urbanisation devra permettre de :

- Amil nager une vii ritable entril e de ville et de quartier, notamment depuis la rue des
 Ayraults, recherche d'un effet de mise en scène suffisant pour marquer l'entrée de
 bourg, il vitant ainsi les effets de couloirs provoquil s par les limites de proprii til s
 plantil es bordil es de murets et une interface trop brutale avec la campagne.
- Privil gier un urbanisme novateur qui respecte l'identité locale, s'inscrit dans le paysage, favorise des formes urbaines contemporaines et le lien social.
- Gil rer une transition douce entre des paysages urbains et ruraux : Positionnil entre des espaces urbanisils (pavillons) et ruraux (exploitations agricoles, parcelles cultivées...), l'aménagement du site d'étude devra assurer une transition progressive entre ces deux entitils

Conserver et valoriser les points de rep

 re depuis le site et notamment les vues sur
 l'église de Jallais qui constitue un v
 ritable point de rep
 re visuel et souligne la
 proximité du cœur de bourg, cœur de vie commercial, administratif et de service.

PROGRAM ME

Surface brute du site :	 8,31 ha sur l'intégralité qui se répartissent comme suit : 7,51 ha en extension 0,80 ha en recomposition urbaine de l'ancien hameau agricole du bordage autour de deux habitations et une grange identifil e en changement de destination
Densit recherch e:	17 logements/ha minimum et tendre vers 20 logements/ha sur le site en recomposition de l'ancien hameau agricole
Production de logements :	De l'ordre de 135 145 logements int grant le changement de destination sur le site du hameau agricole annex et les deux logements existants
Typologie autoris∄ e :	Habitat individuel et habitat individuel group□, habitat collectif Un programme de logements diversifi□ s tendant □ respecter les objectifs du PDH: • De l'ordre de 20 logements individuels groupés • De l'ordre de 10 logements collectifs et semi-collectifs
Mixit sociale:	Terrains blitir ou logements aid s (locatif ou accession)

D_| PLACEMENTS

La desserte du site sera assur

e par une voie secondaire, connect

e en trois points aux voies environnantes :

- Au nord-ouest sur la rue du Bordage.
- A l'est sur la rue des Ayraults, en recherchant un lien
 I minima doux avec les connexions de Brin de Campagne. La rue des Ayraults devra
 I tre am
 nag
 e pour s
 curiser les travers
 es pi
 tonnes.
- Au sud-ouest, l'entrée du quartier devra être aménagée en repensant en parallèle l'articulation avec le parking du pille sportif pour que les deux ne soient pas juxtaposils mais bien composil dans un mil me ensemble, structuril par ailleurs par des programmes de logements groupils ou collectifs assurant une parfaite maitrise architecturale.

Le ril seau de voies tertiaires pourra di velopper un principe de chaussille mixte. Les impasses routiil res seront autorisilles dans la mesure oilla collecte des ordures mil nagillres est anticipille en amont. Elles seront dans la mesure du possible prolongilles par une liaison douce.

Les liaisons douces seront nombreuses. Leur qualité d'aménagement incitera à leur utilisation, encourageant ainsi les d

placements doux inter-quartiers, vers le centre bourg et les

quipements localis

s juste au site. On comptera notamment :

- La continuit des liaisons douces de Brin de campagne en lisi re nord et de part et d'autre de la rue des Ayraults.
- Une connexion piétonne vers les équipements sportifs depuis le cœur du quartier.

Les croisements de chemins et de voiries offriront de nombreuses occasions de cr

er des places et des lieux de rencontre pour les futurs r

sidents.

Aucun accès direct de parcelle n'est autorisé sur les rues du Bordage et des Ayraults.

Des places de stationnement seront pr

vues en nombre suffisant pour r

pondre aux besoins d'accueil sur le domaine public. Les espaces de stationnements publics seront am

nag

s de fa

on qualitative, paysagers et ne se r

sumeront pas

du stationnement longitudinal syst

matique le long de voies. Des places de stationnement devront

tre exig

es au sein des parcelles priv

es pour assurer le stationnement quotidien des p

titionnaires.

FORMES URBAINES

De nouvelles typologies bil ties seront recherchil es pour ril pondre il la demande de logements individuels tout en assurant une cohil rence urbaine en adil quation avec le site, dans l'esprit des corps de ferme et exploitations agricoles localisés dans l'environnement proche du site (cf. description du principe des couril es en introduction des OAP sectorisil es).

La composition parcellaire et urbaine s'attachera à privilégier une bonne orientation des constructions pour optimiser les apports solaires et faciliter l'application des r
glementations thermiques. Il importera donc de consid
rer le plan de composition comme le point de d
part de la performance nerg
tique des projets individuels: la physionomie des terrains, leurs accès et les jeux d'implantation bâtie sont autant de paramètres définis en amont et qui induiront ensuite des projets de construction individuelle vertueux.

ESPACES PUBLICS ET AMI NAGEMENTS PAYSAGERS

Ce nouveau quartier situl en pli riphil rie de centre bourg constitue une entril e de ville pour

l'automobiliste qui arrive de la campagne au nord, m
l me si ce sont des entr
l es plut
l t confidentielles ...;
l ce titre, il devra
l tre r
l alis
l un travail de:

- Qualification des lisil res nord et ouest par a minima une haie bocagl re comportant une strate arbustive et arborl e pouvant mil nager quelques fenêtres sur l'environnement agricole, ce traitement peut il tre remplact par une masse arborl e haute et dense mais ne devra pas se limiter il une haie arbustive taillil e. En limite nord la haie bocagl re sera au sud du chemin pil tonnier qui servira aussi de chemin d'entretien.
- Qualification de l'entrée de ville par la dilatation de l'espace public, sur une coull e verte qui guide le regard vers le clocher de l'église, crée un lien vert en direction des l'auipements. Cet espace pourra permettre la gestion des eaux pluviales en amiliorant la fonctionnaliti et valorisant la zone humide et pourra proposer une extension des l'auipements ludiques et sportifs ...
- Les places et placettes d

 clineront des ambiances minérales et végétales, l'une d'elle pourra mettre en sc

 en sc

 ne le seul arbre du site qui devra

 tre pr

 serv

 , elles seront structur

 es et appuy

 es par les accroches b

 ties de quelques constructions et/ou des registres de murs.

ENVIRONNEMENT, I NERGIE ET RI SEAUX

Eaux usil es : raccordement au ril seau collectif.

Eaux pluviales : infiltration sur site des eaux de toiture et de voirie
privil gier ; rejet des eaux au réseau si pas d'infiltration possible.

Le projet de gestion hydraulique des eaux pluviales devra apporter une dimension qualitative au projet urbain, et ne devra en aucun cas se r

sumer

un ouvrage technique.



SITE DU HAMEAU DE LA FONTAINE (OAP-JA-2)

CONEXTE

Le site du Hameau de la Fontaine est aujourd'hui aménagé avec une voirie réalisée et des permis di posil s sur la partie sud de la voie. Seule la parcelle 325 n'est pas encore urbanisil e mais intil gralement desservie par la voie qui a il til amil nagil e dans le cadre du permis d'aménager.

La parcelle est d¹ limit¹ e par une belle ligne arbor¹ e, le long de la voie de desserte interne et le long de la rue Philippe Gallet. A l'angle NE de la parcelle, un ¹ quipement technique t¹ l¹ com est implant¹ . En amont la rue Philippe Gallet est caract¹ ris¹ e par du b¹ tì ¹ l'alignement ou en léger retrait mais avec un mur de clôture à l'alignement.

OB JECTIFS

- Finaliser l'aménagement de ce quartier qui s'inscrit dans le cadre de la reconquête urbaine, sur le site d'une ancienne friche industrielle et qui a permis de d

 senclaver l'école, de proposer du stationnement.
- Optimiser la densification de la parcelle 325 aujourd'hui desservie par une voie la di tourant, une surface nette utilisable sans amil nagement de desserte interne, il proximiti immil diate des il coles et du centre bourg.

PROGRAM M E

Surface brute du site :	0,44 ha sur une partie de la parcelle 325
Densit recherch e:	20 logements/ha
Production de	Une dizaine de logements
logements :	one dizalile de logerilents
Typologie autoris e :	Habitat individuel et habitat individuel group , habitat collectif
Mixit sociale:	Terrains 🛘 b 🗈 tir ou logements aid 🗈 s (locatif ou accession)
Phasage :	Opération d'ensemble réalisée d'un seul tenant



SITE DE LA BEAUSSE (OAP-JA-3)

CONTEXTE

Le site de la Beausse s'inscrit sur une parcelle récemment plantée d'un jeune boisement, entre une maison individuelle au sud et 3 maisons individuelles au nord le long de la rue de la Beausse. On y accû de par le chemin de la Beausse qui mû ne en face û un ensemble de logements adaptû s aux personnes û gû es et û mobilitû rû duite, afin de tirer profit des û quipements, encadrement et infrastructures de la maison de retraite riveraine.

OBJECTIFS

- Poursuivre le d

 veloppement du quartier r

 serv

 aux personnes

 g

 es et

 mobilit

 r

 duite pour r

 pondre aux besoins de la population vieillissante et
 conforter l'offre de logements adaptés sur la commune d

 g

 g

 g

 en proposant
 des logements ayant une cellule de vie en rez-de-chauss

 e, sur des petites
 parcelles de l'ordre de 250 m². Une mixit

 interg

 n

 rationnelle peut

 tre
 envisagée au regard de la proximité du cœur historique, commercial et
 administratif et des

 quipements scolaires.
- Optimiser l'urbanisation de cette parcelle en imposant 20 logements/ha minimum et en encourageant une plus forte densit

 de logements.

PROGRAM M E

Surface brute du site :	0,42 ha
Densit recherch e:	20 logements/ha minimum
Production de logements :	Une dizaine de logements adapt⊍ s
Typologie autoris e :	Logements individuels, individuels group s ou collectifs
Mixit sociale :	Terrains 🛭 bū tir ou logements aidū s (locatif ou accession) Un programme de logements intū grant 100% de logements locatifs sociaux
Phasage :	Opl ration à réaliser suivant un aménagement d'ensemble et pouvant se rı aliser au fur et ı mesure de la rı alisation des ı quipements

PA R T'AMENAGEMENT

D₀ PLACEMENTS

Accil s depuis le chemin de la Beausse par une voie centrale di clinant un registre de chaussée mixte et d'espace de convivialité central (principe d'un béguinage). Les accès directs sur le chemin de la Beausse peuvent il tre autorisil s.

FORMES URBAINES

Les logements seront group le sou collectifs pour gli nu rer des continuit le sou ties pouvant du cliner le registre de maisons de ville organisées autour d'une courée, espace de convivialit le te de du tente paysager, permettant la desserte des logements, le retournement des engins de collecte des ordures mu naguires (cf. description du principe des couruires en introduction des OAP sectorisuires).

La composition parcellaire et urbaine s'attachera à privilégier une bonne orientation des constructions pour optimiser les apports solaires et faciliter l'application des r
glementations thermiques. Il importera donc de consid
rer le plan de composition comme le point de d
part de la performance nerg
tique des projets individuels: la physionomie des terrains, leurs accès et les jeux d'implantation bâtie sont autant de paramètres définis en amont et qui induiront ensuite des projets de construction individuelle vertueux.

ESPACES PUBLICS ET AMI NAGEMENTS PAYSAGERS

L'espace central de desserte proposera une ambiance agril able, il pourra il tre structuril par des implantations bâties à l'alignement, proposera des ambiances mixtes végétales et minil rales pour un espace de convivialité à l'échelle de l'individu et pas uniquement des voitures.

En fonction de l'organisation parcellaire, quelques-uns des arbres existants, tr

s jeunes pourraient
re pr

serv

s sur les espaces de jardins. En limite nord, une haie arbustive assurera l'interface avec les logements existants qui présentent une disparit

de cl

ture. Une haie bocag

re assurera la qualification de la future frange urbaine.

ENVIRONNEMENT, I NERGIE ET RI SEAUX

Eaux us es : raccordement au r seau collectif.

Eaux pluviales : infiltration sur site des eaux de toiture et de voirie
privil gier ; rejet des eaux au réseau si pas d'infiltration possible.

